

FAITS ÉCONOMIQUES

A la Société d'Economie industrielle et Commerciale

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL

Dans la dernière séance présidée par M. Léon Thare, la Société d'Economie industrielle et commerciale a commencé la discussion de la question du monopole de l'alcool et M. le président fait appel à la compétence de M. Hartmann pour en faire un exposé complet.

M. Hartmann signale la campagne de presse qui a eu lieu ces temps derniers, en faveur du monopole de l'alcool par l'Etat. Avant d'aborder la question, il explique le régime actuel des boissons au point de vue fiscal : Les produits alcooliques sont taxés à la consommation d'un droit général de 1 fr. 56 par litre d'alcool pur à 100°, droit qui s'élève par des taxes locales jusqu'à 2 fr. 66 par litre à Paris. Les producteurs d'alcool sont en deux camps opposés : les fabricants d'alcool d'industrie à base de betteraves, melasses, grains, etc. lesquels sont étroitement surveillés et sont soumis à l'exercice, puis les producteurs d'eaux-de-vie de vins et de fruits divers, bouilleurs de cru, qui affranchis du contrôle de la Régie, jouissent d'un privilège très crûsqué. Le recouvrement de l'impôt actuel sur l'alcool approche de 300 millions.

Il y a une douzaine d'années, M. Alglave ayant appris que certains Etats étrangers étudiaient le moyen de tirer un revenu plus grand en monopolisant la fabrication et la vente de l'alcool, proposa ce système en France; il imagina de faire rendre à l'alcool, par l'Etat se chargeant de la vente, la somme fabuleuse de 1,100 millions et de créer ainsi une ressource supplémentaire au Trésor de 800 millions!

Cette plus-value fantastique devait servir à supprimer l'impôt foncier, les taxes sur les boissons fermentées, les octrois, etc.

Ce système si séduisant ne tint pas à l'examen, on eut peu de peine à démontrer que son auteur se berçait d'illusions et que le monopole proposé ne pouvait aboutir qu'à une grande déception.

Il y avait plus du monopole, l'auteur de la proposition, M. Alglave, avait, en 1862, une campagne de presse très vigoureuse menée en faveur du projet.

Au Parlement, une demande timide d'enquête avait été adressée au ministre des finances sur la proposition du monopole de la rectification de l'alcool. Mais, cette fois, un certain nombre de conseils généraux ont voté en faveur d'un monopole moins restreint. Enfin, un ancien président du conseil, M. Dupuy, a fait connaître qu'il saisirait le Parlement, à la rentrée, d'un projet complet de monopole de l'alcool par l'Etat. Nous devons donc envisager gravement cette question, que nous savions pas prise au sérieux.

M. Hartmann ajoute que jusqu'alors, au point de vue du principe, nous devons, dans notre Société, comme les économistes et comme tous les esprits libéraux, nous élever contre cette nouvelle attribution qu'on veut donner à l'Etat par une très grande exploitation industrielle laissée jusqu'alors à l'initiative privée, exploitation qui, une fois le premier pas franchi, pourra s'étendre à de nombreuses et importantes industries autres. Y a-t-il donc une raison supérieure pour déroger au principe et recourir à cet expédient fiscal du monopole de l'alcool? M. Hartmann ne le pense pas et il recherche quels sont les mobiles de la campagne menée en ce moment. Cette campagne est faite à l'instigation de certains producteurs d'alcool d'industrie qui, ne pouvant obtenir la suppression du privilège des bouilleurs de cru, succombent devant la concurrence inégale et en désespérés appellent le monopole dans l'espérance d'être expropriés et de recevoir une bonne indemnité. Puis certains membres du Parlement, en présence des échecs successifs des derniers projets de réformes de l'impôt, redoutent les reproches des électeurs s'ils n'aboutissent pas à une réforme quelconque avant la fin de la législature, et, sans conviction, ils se rattachent à la proposition du monopole qui comporte les suppressions d'impôt qu'ils ont promises. Ajoutons que les bouilleurs de cru non atteints par le monopole voient dans ce projet l'ajournement d'une réglementation dont ils sont menacés et que les collectivistes

partisans de toute intervention de l'Etat dans des exploitations industrielles, soutiennent naturellement le projet de monopole.

Ainsi donc, un projet dont on souriait autrefois devient aujourd'hui menaçant. Cependant quand on examine le projet dans ses détails, on voit qu'il ne peut aboutir, qu'il est insensé de tabler sur 800 millions de ressources supplémentaires par l'alcool. M. Hartmann ne veut pour le moment qu'indiquer l'état de la question, il sait que M. Jarlaud, auteur d'un rapport sur le monopole à la chambre de commerce de Paris, est disposé à faire connaître à la Société ses vues sur ce sujet, il lui cède la place.

M. le président donne la parole à M. Jarlaud, qui s'exprime ainsi:

On demande le monopole de la rectification et de la vente de l'alcool par l'Etat, parce que, d'abord, l'alcool livré aujourd'hui par l'industrie, etant mal rectifié, est un abominable poison et parce qu'il produirait un milliard. Ce sont là deux paradoxes.

On prétend que l'alcool amène la stérilité — qu'il abâtardit la race — que nos conscrits n'ont plus la taille réglementaire; et l'on voit déjà la défense de la France compromise. On dit aussi que l'ivresse de l'alcool est la cause principale des attentats aux moeurs, des meurtres et des crimes.

Or, le ministre de la guerre, dès 1887, a déclaré que le soi-disant défaut de taille tenait à une recrudescence de sévérité de la part du conseil de révision; et M. Claude, des Vosges, qui avait poussé un cri d'alarme si peu justifié, a reconnu plus tard que le doublement de la consommation de l'alcool n'a eu aucune influence sur la taille de nos soldats.

Les peuples du Nord, plus adonnés que les Français à l'alcool, n'ont-ils pas plus d'enfants que nous et leur stature n'est-elle pas généralement plus élevée?

Ce n'est pas l'alcool, mais l'amour du bien-être qui nous rend si... continents.

Quant aux méfaits engendrés par l'ivresse, ils existent depuis le commencement du monde; des milliers d'années avant la fabrication de l'alcool, qui ne date relativement que d'hier,

L'ivresse de l'alcool a sans doute des résultats plus délétères que ceux produits par les boissons hygiéniques, mais ils proviennent bien moins de ses impuretés que de l'abus qu'on en fait.

En 1830, la consommation en était de 1 litre 12 par tête d'habitant; en 1870, elle était de 2 litres 32 et, en 1890, de 4 litres 35 centilitres, soit, dans l'espace de 60 ans, un accroissement de 400 0/0.

C'est donc l'abus de l'alcool surtout qui amène les désordres dont on se plaint avec raison.

Mais si c'est à ses impuretés qu'ils sont dus, il n'est pas besoin de recourir à l'Etat: nos industriels suffisent et la preuve, c'est que M. Léon Say, président de la commission extra-parlementaire des alcools, a déclaré dans son rapport de 1888 que nos distillateurs peuvent livrer facilement des alcools rectifiés d'une grande pureté.

Il ne tient d'ailleurs qu'à l'Etat, qui a le fisc installé à demeure nuit et jour chez nos distillateurs — pour surveiller leur fabrication — de ne pas laisser sortir un hectolitre d'alcool qui ne soit parfaitement rectifié.

Il n'est donc pas nécessaire que l'Etat rectifie lui-même: chacun sait qu'il n'est ni le meilleur industriel, ni le meilleur négociant, par la raison qu'il lui manque pour cela deux choses essentielles: l'esprit d'initiative et l'esprit de lucre.

Chacun son métier.

On remarquera, dit M. Jarlaud, qu'une fois l'alcool le plus pur sorti de l'usine, on peut l'adultérer. C'est donc surtout à la consommation, comme on le fait pour le vin, le café et tant d'autres substances alimentaires, et non à la rectification, qu'on doit faire des prélèvements et s'assurer de leur qualité.

J'aborde à présent cet autre paradoxe que le monopole produirait un milliard.

L'honorable M. Guillemet estime à 3 millions d'hectolitres notre consommation d'alcool. Il fixe à 55 francs l'achat de l'alcool et sa rectification à 400 francs la vente de cet alcool rectifié, soit un bénéfice de 345 francs par hecto au profit de l'Etat, ce qui ferait environ 900 millions de francs au lieu des 300 millions produits aujourd'hui, soit une plus-value de 600 millions de francs.

M. Guillemet compte par erreur, dans ces 3 millions d'hectolitres d'alcool, 400 000 hectolitres venant de l'étranger sous forme de vin alcoolisé.

Or, depuis 1892, c'est-à-dire depuis le nouveau régime douanier, il ne vient plus de vin alcoolisé.

A ces 400,000 hectolitres, il faut ajouter 150,000 hectolitres d'ouillage annuel oubliés par M. Guillemet, ensemble 550,000 hectolitres à déduire des 3 millions d'hectolitres d'alcool annoncés par lui, soit 200 millions de francs à déduire de ses 600 millions de plus-value.

Mais peut-on admettre que le droit de rectification serait perçu intégralement? Assurément non, car, dans un pays comme la France, où la matière sucrée abonde, pensent-ils que les récoltants de vins, de pommes, de poires, de cerises, etc., viendront religieusement demander à l'Etat la rectification de tous leurs produits, alors que M. Guillemet lui-même estime à 600 millions de francs par an l'alcool fraudé à l'Etat par les bouilleurs de cru. Et si l'on fraude 600 millions avec le droit actuel de 156 fr., quel chiffre frauderont-ils avec un droit de 345 francs?

Puis, comment empêcher, ajoute M. Jarlaud, l'infiltration de l'alcool étranger en France à travers nos longues frontières maritimes et terrestres? Porterait-on, par exemple, un factionnaire du fisc à chaque demi-kilomètre de Dunkerque à Nice et de Port-Ven-

dres à Hendaye? Qu'on songe qu'il suffira à un homme de passer un litre d'alcool pour gagner quotidiennement 3 fr. 45.

Autre difficulté insurmontable: L'Etat avec le monopole serait obligé naturellement d'acheter tout l'alcool produit en France, mais à quel prix? De 1862 à 1892, les cours, suivant la loi naturelle de l'offre et de la demande, ont varié de 43 à 87 fr. Quand il n'y aura plus qu'un acheteur, qui fixera ces cours?

Si la consommation diminue, comme cela est inévitable, que fera l'Etat des centaines et des centaines de mille hectolitres qui lui resteront sur les bras? Devra-t-il aller à l'étranger pour les écouler. Impossible, puisque les alcools suédois et allemands sont à si bon marché que nous avons dû, en 1887, porter le droit d'importation de 30 à 70 fr.

Il faudrait, d'ailleurs, indemniser les 200 rectificateurs de flegmes, les milliers de distillateurs, de liquoristes, etc., qui n'auraient plus de raison d'être. L'indemnité serait colossale. Elle s'élèverait certainement à des centaines de millions.

Une affirmation bien extraordinaire, c'est que le monopole donnerait annuellement une plus-value de 600 millions et qu'il ne coûterait rien à personne; le petit verre devant se vendre exactement le même prix qu'aujourd'hui.

C'est tout simplement se moquer du public et du sens commun.

Et l'on remarquera que tout ce système de monopole de vente de l'alcool repose sur une certaine petite bouteille que tout le monde peut vider, mais que personne autre que l'hydre aux cent mille têtes du fisc ne pourrait remplir.

Mais où est-elle, cette miraculeuse bouteille demande M. Jarlaud, cette bouteille que la Grande-Chartreuse, pour ne citer qu'un seul fabricant de liqueur, paierait un prix fabuleux si on voulait lui livrer le secret? On ne l'a jamais vue!

Le magicien qu'on appelle M. Alglave emportera, hélas! son secret dans la tombe.

En résumé, termine M. Jarlaud:

1° Si l'alcool a besoin d'une rectification, les distillateurs peuvent rectifier avec l'Etat;

2° La plus-value énorme sur laquelle on compte est absolument chimérique, à preuve ce qui se passe en Suisse, où le monopole produit 5 0/0 de moins que les prévisions.

Ces deux conclusions ressortent de la façon la plus claire et la plus péremptoire de l'étude de la commission extra-parlementaire des alcools de 1887 qui, après huit mois d'études, après avoir entendu des chimistes, des négociants, des industriels, des économistes, après avoir fait analyser plus de dix mille échantillons, s'être entourée de renseignements que sont allés tout exposer puiser à l'étranger plusieurs de ses membres, s'est prononcée catégoriquement contre tout monopole, qu'il soit à la production, à la rectification ou à la vente.

A la suite d'une enquête aussi longue, aussi consciencieuse, aussi complète, poursuivie par une commission de quarante membres présidée par M. Léon Say et qui comptait dans son sein quinze sénateurs et députés, dont sept anciens ministres des finances ou du commerce, les directeurs des douanes et des contributions indirectes, plusieurs inspecteurs des finances, plusieurs professeurs, les directeurs des laboratoires des douanes et des contributions indirectes, le doyen de la Faculté de médecine de Paris, des ingénieurs, un membre de l'Institut, des membres de Chambres de commerce, des présidents de syndicats, des distillateurs, etc., on pouvait croire cette idée du monopole écartée pour longtemps.

Mais on revient à la charge; ce qui prouve qu'Alcibiade est immortel et que le renouvellement n'est pas loin.

Quelle belle plate-forme électorale en effet: Plus de taxes sur les boissons hygiéniques, sans compter de nombreux et importants dégrèvements d'impôts à réaliser en un tour de main.

Quoi qu'il arrive, messieurs, je crois vous avoir démontré que le monopole de l'alcool serait un monopole en Espagne et rappellerait la fable de Perrette et du pot au lait.

Adieu, veau, vache, cochon, couvée

CONCE

5, Avenue de
DES SPECTACLES DU SAMEDI

IVER — SPECTACLE TOUS

N LA T

drame en sept actes, de M. P. MEURIO

M. Florentin
Bessy
Dutaud
Léry
Alex. Noël
Tony Laurent
Cartier
Brunet
St-Emme
Henriot

Mme de Pompadour
Blanche de Rosel
Guillemette
Alison
Bastienne
Ursule
Honorin
Jean Logne
Patoche
Boucher

Camille
Xavière
MM. Dechandor
Louis
Durand
Berthet

Le père Antoine
De souvré

1^{er} acte : Au village de Rosel. — 2^e acte : Chez la Bontemps. — 3^e acte : A Versailles ! Les deux Fanfan !
4^e acte : Le marquis de la Tour-d'Avon. — 5^e acte : Le mariage au camp français. — 6^e acte : Le moulin de Lamfeld
7^e acte : Le parc de Choisy.

Matinées Dimanches et Fêtes

La Rive Gauche où habite ce ministre, où s'élèvera l'Exposition de 1900, n'est donc pas Paris ?...!!!

Argus

DISTRACTIONS

Bravo pour le théâtre des Ternes qui vient de nous monter une pièce à grand spectacle des boulevards, une pièce sensationnelle dont le nom seul : *Fanfan la Tulipe* est un cri de ralliement pour le public. MM. Florentin, Bessy, Tony-Laurent, Noël, Dutaud et Léry y sont très bien. Mme Marty y apporte sa grâce de blonde. Mme Jane Bay également, Mme de Pompadour, n'est pas une Pompadour du temps, mais elle est gracieuse et émouvante; Mme Charlet continue à être grande, élégante et pas mal du tout.

En somme excellente soirée à passer. Qu'on se le dise.

La Bouquetière des Innocents a eu au Théâtre des Batignolles un bon et franc succès. Ce drame aux merveilleuses situations a fait applaudir Mme Herly, une superbe maréchale d'Ancre en même temps qu'une jeune bouquetière, Mlle Laforgue, un adorable petit roi dont, dans la salle, toutes les femmes se toquaient, Mlle Delys une « jeune » charmante. MM. Ledard, excellent comme toujours, Salvator, Berthetot, Ségus, etc., etc.

En ce moment, le *Roman d'un jeune homme pauvre* tient l'affiche. *Le Roman d'un jeune homme pauvre* est une pièce fort belle et très intéressante que tout le monde doit connaître.

Dans le centre, délicieuse soirée passée au Gymnase où se donnent les dernières de ce vaudeville irrésistiblement drôle, *la Famille Pont-Biquet*. En attendant la pièce de notre confrère Gandillot, *la Villa Gabi*, c'est un agréable pèlerinage à faire. *La famille Pont-Biquet* est fort bien jouée par MM. Boisselot, Huguenet, Henri Mayer, notre vieil ami Galipaux étourdissant de verve, de galipettante drôlerie, Lagrange et Peutat. Dans le lever de rideau, compliments au petit Gouget et à la très mignonne actrice Mlle Neyva.

Qu'importe l'épouvantable temps, quand le soir on retrouve tous les charmes de l'été dans le pimpant hall du Moulin-Rouge. Jolies femmes, — fleurs, lumières électriques, — soleil. Aussi, comme toujours, vogue insensée.

Le théâtre Robert-Houdin par ses spectacles prodigieusement intéressants de magie, prestidigitation, tours extraordinaires, a su se conserver un fidèle et distingué public.

Grévin, Oller, deux noms à retenir pour

Oller, deux splendides musées de cire qu'il faut connaître.

A deux pas, le Petit Casino est plus que jamais le rendez-vous des amateurs de la légère et sautillante chanson parisienne.

Chambrées toujours select à la Cigale. Gentilles et roucoulanges chanteuses, bons artistes.

Grand succès au Concert-Européen pour Léony Dargenson, le désopilant Chevalier et surtout pour les quatre petits rats de l'Opéra dont la grâce mièvre attire tous les soirs, rue Biot, un nombreux et élégant public. — Excellente interprétation à ce concert de *la Nourrice de Montfermeil* de MM. Péricaud, Delormel et Victor-Roger.

Le Gymnase annonce les dernières représentations de *la Famille Pont-Biquet*, la pièce nouvelle de M. Gandillot devant poursuivre le programme de la saison, puis, avant la fin d'octobre.

Ce soir au Théâtre Delys, 80^e représentation de *Mademoiselle X...* dont on annonce les derniers s.

Un Troupiquer qui suit les Bonnes, ce désopilant vaudeville, remporte chaque soir un brillant succès.

Avis aux retardataires et aux nombreux étrangers actuellement dans la capitale.

La Noce de Rivolet passera irrévocablement le 15 octobre.

On demande des voix de soprano et contralto pour ces choros de l'Opéra. S'adresser pour l'inscription à M. Colleuille, régisseur de l'Opéra.

Hier a débuté, au Nouveau-Cirque de la rue Saint-Honoré, une charnante et gracieuse écuyère, Mlle Mathilde d'Ingherem. Son travail a plu beaucoup aux amateurs de bonne équitation. C'est un nouvel attrait au spectacle, qui compte déjà un grand nombre de numéros sensationnels et qui se termine par l'amusante et exquise fantaisie « Paris-Pékin », dont le succès va toujours en augmentant.

Aujourd'hui mercredi, matinée à deux heures et demie.

Au Pôle Nord on ne chôme guère, et tandis que la direction prodigue le tous et le tragique, transforme complètement sa salle, la plus jolie de Paris man en n^e, le maître Laporte, l'excellent chef d'orchestre fait applaudir chaque jour ses nouvelles créations. Citons parmi les plus gâtées : *Pour le tsar maiche*, *Fossette*, polka; *Matoule*, valse; *Tototes et Clo-Clo*, mazurkas.

Les concours annuels pour l'obtention de bourses à l'École classique de la rue de Beilin auront lieu aux dates ci-après :

29 octobre, déclamation, hommes et femmes.

5 novembre, chant, hommes et femmes.

12 novembre, violon et violoncelle. — 14 novembre, piano et harpe, hommes et femmes. — 19 novembre, flûte, hautbois et cor.

GRAND

95-97, Avenue de Clichy

Lundi prochain

Grande mise en vente de

Nombreuses Occasions
Un joli cadeau sera offert

ALLE

GRANDE C

Voyez les

3 FR

Entièrement ra

91, AVENUE

PHOTOGR

H. FO

LUI-D

19, AVENUE

PARIS - GRAN

CHOC

MEN